Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.9686 – Mitsui/ Belchim Crop Protection)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2020/C 447/09)

1. Le 15 décembre 2020, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Mitsui & Co Ltd («Mitsui», Japon),

— Belchim Crop Protection NV/SA («Belchim», Belgique)

Mistui acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle de l'ensemble de Belchim.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Mitsui: Mitsui est une société commerciale générale japonaise. Ses activités couvrent plusieurs industries et produits, en particulier les produits agricoles et chimiques destinés à la protection des cultures. Mitsui est active dans la protection des cultures dans l'EEE par l'intermédiaire de ses filiales Certis, Spiess-Urania et Japan Agro Services.

— Belchim: Belchim est active dans le développement et la commercialisation de produits agricoles destinés à la protection des cultures. Belchim exerce ses activités dans l'EEE sous son propre nom et celui de ses filiales Orchem, Nordisk Alkali, Protex et Proagro.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.9686 – Mitsui/ Belchim Crop Protection

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopie ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).